



BUDGETS PRIMITIFS 2025

Note de présentation synthétique

Budget principal et budget annexe de la Cure

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité et équilibre.

Depuis l'exercice 2023, un changement de nomenclature budgétaire a été opéré. Anciennement sous la nomenclature M14, le budget communal et le budget annexe de la Cure sont désormais en M57.

Chacun des 2 budgets comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Concernant le budget principal, en fonctionnement, les dépenses et les recettes sont votées par chapitre. En investissement, les dépenses et les recettes sont votées par chapitre et par opération.

Concernant le budget annexe de la Cure, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont votées au chapitre. Ce budget est assujéti à la TVA, il est donc voté hors taxe (HT).

Conformément aux délibérations adoptées le 7 février 2023, concernant la fongibilité des crédits, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et ce pour chacun des budgets.

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par :

- Les charges à caractère général du chapitre 011 comprenant les achats et fournitures des services (cptes 60), les prestations de services extérieurs (cptes 61 et 62) et les impôts et taxes dues par la commune (cptes 63).
- Les charges du personnel et frais assimilés
- Les autres charges de la gestion courante qui comprennent notamment les indemnités des élus, les subventions aux associations et participations, les admissions en non-valeur
- Les charges financières correspondant aux intérêts des emprunts souscrits
- Le prélèvement FPIC « fonds de péréquation intercommunal »
- Le virement à la section d'investissement et des écritures d'ordre

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	BP2025
011 - Charges à caractère général	619 729,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	906 250,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	122 585,00 €
66 - Charges financières	6 170,00 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €
68- Dotations aux provisions, dépréciations	120,00 €
014 - Atténuations de produits	6 000,00 €
042- Op. d'ordre de transfert entre sections	4 465,00 €
TOTAL CHAPITRES	1 666 319,00 €
023 - Virement à la section investissement	679 698,40 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 346 017,40 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par:

- Des recettes liées aux services (service enfance, concessions de cimetière...)
- Les impôts ou la fiscalité
- Les attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire
- La dotation globale de fonctionnement DGF
- Les autres dotations et subventions, comme la dotation de solidarité rurale, les aides de la CAF...
- Le remboursement sur frais de personnel
- Les revenus des immeubles (locations)
- L'excédent reporté

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	187 000,00 €
73 - Impôts et taxes	365 849,00 €
731- Fiscalité locale	841 500,00 €
74 - Dotations et participations	294 185,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 700,00 €
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits spécifiques	- €
78- Reprises sur amortisst, dépréciations et provisions	- €
TOTAL CHAPITRES	1 702 234,00 €
002- Excédent de fonctionnement reporté	643 783,40 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 346 017,40 €

Les taxes locales :

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires entre autres au financement des investissements en cours ou en projet.

Vote des taux 2025 :

	2019	2020	2021	2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux votés 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	16,13%	Taux de 2019 gelé			16,45%	16,78%	16,78%
Taxe foncière bâtie	18,23%	18,41%	33,74% (18,74% + 15% taux départemental)	35,76%	36,48%	37,21%	37,21%
Taxe foncière non bâtie	49,80%	50,29%	50,79%	53,83%	54,91%	56,01%	56,01%

Ces taux s'appliquent sur la base d'une imposition déterminée par les services fiscaux de l'état, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances (1.7% pour 2025).

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

- Les dépenses liées à tous les aménagements : voirie, espaces verts, chemins
- Les dépenses liées à des opérations d'équipement : mobilier, informatique
- Les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments communaux
- Les études, achat de terrains
- Les charges financières correspondant au capital des emprunts souscrits
- Le déficit n-1 constaté, le cas échéant
- Des écritures d'ordre

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Budget 2025
001 - Déficit d'investissement reporté	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	34 875,00 €
23- Immobilisations en cours (hors opérations)	- €
041 - Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	57 104,00 €
TOTAL DEPENSES HORS OPERATONS	91 979,00 €

Opérations d'équipements	
10001- ESPACES VERTS	10 000,00 €
10002- RESERVES FONCIERES	40 000,00 €
10004- MATERIEL OUTILLAGE	4 000,00 €
10005- ECOLE	545 910,00 €
10006- SALLE POLYVALENTE	1 500,00 €
10007- CHAI GALLAIS	51 500,00 €
10008- EGLISE	10 000,00
10009- SALLE OMNISPORTS	29 275,00 €
10010- MOBILIER URBAIN	4 800,00 €
10018- RESTAURANT SCOLAIRE	6 350,00 €
10021- SITE DE LA RIVE	10 000,00 €
10023- CIMETIERE	15 000,00 €
10029- MAIRIE DU HAUT MOULIN	42 950,00 €
10036- CENTRE TECHNIQUE	2 540,00 €
10037- AMENAGT VOIRIE	28 250,00 €
10038- BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	11 750,00 €
10040- ENFANCE GARDERIE - ALSH	9 800,00 €
10041- ASSOCIATIONS	- €
10043- RESIDENCE DES AINES	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	839 625,00 €
RESTES A REALISER DEPENSES	1 180 878,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 112 482,00 €

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Les subventions d'équipement (Département, Région, Etat...)
- Les cessions de terrains ou autres biens
- Le FCTVA (année N-1)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 que la commune souhaite intégrer dans la section d'investissement. On parle plus communément d'affectation du résultat. En 2025, Il est affecté la somme de 608 332,12€ correspondant au besoin en financement sur la section d'investissement.
- Les emprunts si besoin
- L'excédent d'investissement n-1, le cas échéant
- Des écritures d'ordre

Recettes d'investissement :

Chapitres	Budget 2025
001- Excédent antérieur reporté	444 583,88 €
021 -Virement de la section de fonctionnement	679 698,40 €
13 - Subventions d'investissement (hors138)	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	626 332,12 €
16 - Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	118 066,60 €
27- Autres immobilisations financières	54 270,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 465,00 €
041- Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	57 104,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	127 962,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 112 482,00 €

Le budget 2025 est dans la continuité de la démarche engagée par la municipalité depuis le début de sa mandature. Un budget prudent sur les dépenses, mais en même temps qui affiche une volonté de poursuivre l'amélioration des services proposés aux habitants, ainsi que des équipements mis à leur disposition.

Emprunts bancaires commune :

La commune rembourse deux emprunts : L'un contracté en 2007 concernant la construction de la mairie (270 000€ sur 20 ans), et l'autre contracté en 2021 concernant l'extension et la restructuration de l'école (477 490€ sur 25 ans).

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 : 484 359,02€

Encours de dette envers Nantes Métropole :

Objet : Dispositif « programme d'action foncière » - Parcelles AA n°s96 et 97

Année de souscription : 2019

Montant de la dette : 234 393,01€

A rembourser au plus tard à l'expiration du délai de mise en réserve foncière, soit 10 ans.

Ce dispositif a pour objet de constituer des réserves foncières pour le compte des communes en vue d'opérations nouvelles habitat

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du budget primitif 2025 :

Fonctionnement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	2 346 017,40€			2 346 017,40€
Recettes	1 702 234,00€		643 783,40€	2 346 017,40€
Investissement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	931 604,00€	1 180 878€		2 112 482,00€
Recettes	1 539 936,12€	127 962€	444 583,88€	2 112 482,00€

BUDGET ANNEXE

Le budget du site de la Cure

Ce budget a pour objet l'aménagement et la redynamisation du centre bourg par la construction de :

- deux commerces : un salon de coiffure vendu en 2024 et une boulangerie louée
- un cabinet de kinésithérapie, vendu en 2024
- trois logements, vendus – cessions enregistrées dans l'exercice comptable 2023.

En 2025, la commune reste propriétaire uniquement de la boulangerie qui est louée.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par :

L'entretien du bâtiment, la taxe foncière, les frais liés à l'emprunt, et l'amortissement des dépenses d'investissement (écriture d'ordre). En 2025, il est budgété un remboursement partiel de l'emprunt entraînant des frais de remboursement anticipé.

Chapitres	Année 2025 Budget (HT)
011- Charges à caractère général	13 067,81 €
65- Autres charges de gestion courante	10,00 €
66- Charges financières	15 500,00 €
023- Virement section investissement	- €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 743,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 320,81 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par :

La location de la boulangerie et le remboursement de la taxe foncière, l'amortissement des recettes d'investissement (écriture d'ordre), et l'excédent reporté n-1

Chapitres	Année 2025 Budget (HT)
70- Produits des services, du domaine et ventes	1 700,00 €
75- Autres produits de gestion courante	11 360,00 €
77- Produits spécifiques	- €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 256,00 €
TOTAL DES RECETTES	16 316,00 €
002- Excédent de fonctionnement reporté n-1	31 004,81 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT avec le 002	47 320,81 €

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

Le remboursement du capital de l'emprunt et de l'avance communale, une prévision pour d'éventuels travaux, l'amortissement des recettes (écriture d'ordre).

En 2025, il est également prévu un remboursement partiel de l'emprunt.

Chapitres	Année 2025 Budget (HT)
16- Emprunts et dettes assimilés	240 270,00 €
21- Immobilisations corporelles	12 306,20 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 256,00 €
041- Opérations patrimoniales	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES + ORDRE	255 832,20 €
001- Déficit d'investissement reporté	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT avec le 001	255 832,20 €

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

L'amortissement de dépenses d'investissement, et l'excédent reporté n-1

Chapitres	Année 2025 Budget (HT)
10- Dotations, fonds divers et réserves	- €
024- Produits des cessions d'immo	- €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 743,00 €
041- Opérations patrimoniales	- €
021- Virement de la section de fonctionnement	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES + ORDRE	18 743,00 €
001- Excédent d'investissement reporté	237 089,20 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT avec le 001	255 832,20 €

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du projet de budget

Fonctionnement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	47 320,81€			47 320,81€
Recettes	16 316,00€		31 004,81€	47 320,81€
Investissement				
Dépenses	255 832,20€	0€		255 832,20€
Recettes	18 743,00€	0€	237 089,20€	255 832,20€

Emprunt bancaire - Budget annexe de la Cure :

La commune rembourse un emprunt contracté fin 2018 et versé en 2019 d'un montant de 600 000€ et se terminant en 2044.

Capital restant dû au 01.01.2025 : 484 221,82€

Avance du budget principal

En 2018, le budget principal a versé une avance remboursable de 470 000€ au budget annexe de la cure. Ci-dessous les remboursements effectués au 31.12.2024:

Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Reste
331 693€	0€	34 576,75€	27 207€	22 254€	54 269,25€

Prévision de remboursement 2025 = 54 269,25€



Le Maire,

Patrick GROLIER